

Compte rendu Conseil Municipal du MONTEIL du 22 février 2021

Le conseil municipal s'est réuni à 18 heures en présence de tous les membres à l'exception de Martine ASTRUC-BORREGA ayant donné procuration à Rémy BARRY. Thierry ARENDS = absent.
Approbation à l'unanimité des procès-verbaux du 08/12/2020 et du 13/01/2021.

Au titre du FIPDR 2021, la commune a décidé de déposer un dossier pour poursuivre les travaux de sécurisation intérieure de l'école, compte tenu des obligations de protection imposées par le PPMS.

Le conseil décide également de conventionner avec le Département pour le recalibrage des écoulements hydrauliques sous la RD 374 dans le secteur de Beaurepaire.

La séance a été levée à 18 h 30.

M. le Maire,
Christophe PAL